Les amis et connaissances de la famille MAGIN-DÉPRETS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Héloïse MAGIN, décédée à Roubaix, le 9 décembre 1881, à l'âge de 14 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 3 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Marquisat, 27.

EPHEMERIDE.— MERCREDI 14 DÉCEMBRE.— *Saint Nicaise, et ses compagnons, martyrs.* — 1503.— NAISSANCE DE NOSTRADAMUS. — Michel Nostradamus naquit aux environs d'Avignon en 1503. Il étudia à l'université de Montpellier, puis à celles de Toulouse et de Bordeaux. De retour en Provence, il publia, en 1555, ses premières Centuries qu'il présenta à Henri II, qui lui donna 200 écus d'or et l'envoya aux princes, ses fils. Le roi Charles IX lui témoigna beaucoup d'estime. Nostradamus publia ses trois dernières Centuries en 1558 et mourut en 1566.

Belgique

— GAND.— Vendredi dernier a été enterrée *civilement* à Gand une institutrice en chef d'une des écoles officielles. Au cortège formé à cette occasion, ont été convoquées les élèves des écoles normales et communales. — On le voit, la neutralité de l'enseignement officiel se manifeste de plus en plus.

— ANVERS. — Avant-hier, on a découvert, enfouie sous le sable de l'Escaut, à Anvers, devant le canal au Sucre, une embarcation de laquelle on a retiré, parmi d'autres objets, de l'argent monnayé portant la date du XIIIe siècle. On a également trouvé dans la vase un stylet dénonçant l'époque espagnole.

— NOVILLE-LES-BOIS.— On écrit de Noville-les-Bois à l'*Ami de l'Ordre* :

« Dans la nuit de la fête de l'Immaculée-Conception, des *iconoclastes* de notre commune ont été briser, à la chapelle de N.-D. de Lourdes, vases, boules, chandeliers et autres ex-voto — et s'ils n'ont pu réussir à mettre en morceaux la statue de N.-D. de Lourdes, c'est qu'elle a résisté à leur entreprise sacrilège, car elle porte la trace de nombreux coups de perche ou de bâton.

Ce n'est pas la première fois du reste qu'à Noville-les-Bois les statues des saints sont l'objet de semblables attentats : on se raconte encore les exploits de certains gueux qui avaient jeté un St-Donat dans un puits, d'autres qui voulaient *faire avaler de l'eau-de-vie* à d'autres saints en proférant d'horribles blasphèmes .. et cette année même des saints ont été enlevés d'*un calvaire*, sans qu'on puisse savoir par qui ils ont été volés, ni où ils sont déposés. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 13 décembre 1881

Procès de « l'Intransigeant »

Présidence de M. Lefebvre de Viefville

Les portes sont ouvertes à dix heures, M. Barthélemy Saint-Hilaire arrive des premiers. L'ancien ministre des affaires étrangères a l'air triste et grave. M. Naquet se montre ensuite. M. Tony Révillon, le vainqueur de M. Gambetta à Belleville, prend place au banc des journalistes. A onze heures, Henri Rochefort fait son entrée, accompagné de M. Camille Pelletan, ce dernier en tenue soigneusement négligée.

Une foule d'avocats de tout âge entourent M. Gatineau et Me Delâtre, les avocats, l'un de M. Henri Rochefort, l'autre du gérant de l'*Intransigeant*. Le côté masculin domine en grande majorité, à peine deux ou trois dames. En somme, peu de monde. M. Léon Renault va s'asseoir à côté de M. Naquet, et M. Waddington auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Les deux ministres des affaires étrangères essaient de se consoler entre eux.

Voici la liste des témoins assignés à la requête de l'*Intransigeant* :

« MM. le comte Ferdinand de Lesseps, directeur de la Société de l'isthme de Suez ; le baron Jules de Lesseps, ancien chargé d'affaires de Mohamed es-Sadock, bey de Tunis ; le baron de Billing, ex-secrétaire d'ambassade, démissionnaire; Excelmans; Oscar Gay de Tunis, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères; Villet, chef de service au ministère des finances ; Leblant, inspecteur des finances ; le général Hussein ; Douvet ; Cheik Beïram ; Santillana ; de Pionnes ; Veil-Picard, banquier à Besançon ; Lévy-Crémieux, banquier ; le vicomte de Botmilian ; Bernard des Essarts, ancien consul général à Tunis ; Imbert de Saint-Amand; Villefort, ancien sous-directeur du contentieux aux affaires étrangères; Faugères, ancien sous-directeur des archives au même ministère ; d'Arlot, sous-directeur, ancien ministre plénipotentiaire ; Tamisier, Camille Pelletan, rédacteur en chef de la *Justice*; Desfossés. »

Les témoins que le ministère public se propose de faire entendre sont les suivants :

« MM. Barthélemy Saint-Hilaire, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères; Waddington, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères; Herbette, ministre plénipotentiaire; De Coutouly, ministre de France au Mexique; Léon Renault, ancien député de Seine-et-Oise; De Sancy, membre de la commission de contrôle ; Camille Farcy, rédacteur en chef de la *France* »

A midi moins un quart la cour fait son entrée. M. Lefebvre de Viefville préside.

M. Dauphin occupe le siége du ministère public.

La cour se retire pour procéder au tirage au sort du jury.

M. Limperani, ancien procureur général de la Corse, aujourd'hui conseiller à la cour, est l'assesseur supplémentaire.

MM. de Bertheville et Charpentier sont les deux autres assesseurs.

M. Despierre, le gérant de l'*Intransigeant*, est un jeune homme timide, qui décline d'une voix faible ses noms et qualités. Quant à Rochefort, il répond sur un ton élevé : Henri de Rochefort-Luçay, cinquante ans.

M. le président donne alors lecture de l'acte d'accusation. Il lit les articles de Rochefort dans lesquels l'expédition tunisienne est comparée à une simple escroquerie et à une escroquerie doublée d'une tentative d'assassinat. Ces articles constituent eux-mêmes un formidable acte d'accusation contre MM. Roustan, Léon Renault, etc., etc, contre tous ceux, en un mot, qui ont été mêlés à ces déplorables affaires tunisiennes.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'endort profondément.

A l'appel des témoins ne répondent point MM. A. Comte Excelmans et MM. Ferdinand et Jules de Lesseps. Le premier est en voyage, les MM. de Lesseps sont tous les deux souffrants.

M. le président prend ensuite la parole. Il explique aux jurés qu'ils se trouvent en présence d'une affaire spéciale. L'enquête va se faire devant eux et avec eux, car M. de Rochefort a usé de son droit en ne répondant pas aux questions du juge d'instruction. Il leur demande donc toute leur attention.

M. Roustan est appelé. Il est très ému, on l'entend à peine. Les accusations qui ont été formulées contre lui par M. de Rochefort, sont terribles et honteuses, et il demande justice.

M. le président décide que les témoins de M. de Rochefort seront entendus en premier lieu.

Me Galineau proteste; on n'a jamais procédé ainsi.

M. le président a le droit de conduire les débats, il maintient sa décision.

M. de Billing est d'abord appelé. Il ne connaît point M. de Rochefort. Il sait qu'il y a eu de grands tripotages en Tunisie. Deux coups fameux ont été réalisés, notamment celui commis sur la Bône Guelma. A la suite d'une garantie donnée par le gouvernement, les actions de Bône Guelma ont monté de 200 fr. dans une seule bourse.

M. Rochefort fait demander à M. de Billing si M. Desfossés, qui a écrit à la *République française* les articles qui ont motivé la hausse sur les actions de Bône-Guelma, n'était pas l'ami et l'homme de confiance de M. Roustan.

M. de Billing répond affirmativement avec des réticences sur les sources où il a puisé ces renseignements, que M. Desfossés était bien le chargé d'affaires de M. Roustan. Pour ce dernier, il avait la réputation de recevoir des pots de vin. Il les recevait par l'intermédiaire de M. Elias Musalli, qui a été décoré deux fois chevalier et officier de la Légion d'honneur, grâce à l'influence de M. Roustan. Cet Elias a été chassé pour vol. C'est le général de Kheredine qui le lui a dit. M. de Billing donne d'autres renseignements sur le ménage Elias Mussali, car il y a, paraît-il, le mari et la femme ces renseignements fâcheux ont été fournis par le bey lui-même

Le président demande à M. de Billing s'il avait une mission.

Oui, répond M. de Billing, M. Barthélemy Saint-Hilaire m'a donné l'ordre d'user de mon influence auprès du bey pour obtenir le traité relatif à l'Enfida et à d'autres affaires. Le témoin offre même de donner lecture de ces instructions.

Le président s'y oppose.

Me Gatineau fait remarquer que c'est cependant là le point important du débat, car si l'on peut prouver que l'expédition eu pu être évitée au moyen d'une entente préalable, le procès serait jugé et les articles de M. Rochefort seraient en tout point très justes. M. de Billing n'est point autorisé à produire les instructions qu'il a en son pouvoir.

Il est alors question d'un certain Voltera, chassé pour vol, de la corporation des courtiers de Tunis et qui a été nommé directeur des Monnaies, grâce à l'influence de M. Roustan. (Rires.)

M. le président prévient que les manifestations sont interdites. On n'est pas à une réunion publique.

C'est au tour de M. Roustan de l'expliquer. Il le fait d'une voix sourde, nerveuse ; on peut difficilement entendre ce qu'il dit. Il se défend d'avoir fait décorer Elias Mussali, avec lequel il reconnaît avoir été en grandes relations.

M. de Billing dit encore que M. Roustan avait une entière influence sur le bey de Tunis. Il insiste sur ces mots, il les répète, il en a été du reste ainsi, dit-il, de tous les ministres résidents français qui ont tous eu une entière influence sur le bey de Tunis.

M. Roustan reconnaît que M. Elias Mussali est encore directeur des affaires étrangères à Tunis.

Vient ensuite une discussion entre Me Delâtre, M. de Billing et M. Roustan, touchant une vente de terrains à laquelle sont mêlés MM. de Camondo, Balensi. M. de Billing affirme qu'une dépêche a été envoyée à M. Balensi dans laquelle il était dit que l'on ne pourrait conclure l'affaire parce qu'il fallait avant tout l'assentiment de M. Roustan (Mouvement.)

M. Roustan dément ces faits.

Me Gâtineau désire demander à M. de Billing à quelle époque un traité a été passé avec l'Angleterre.

M. le président s'oppose à cette question. Il ne veut pas laisser dégénérer l'audience en parlement.

Me Gâtineau prend acte de cette opposition et M. de Billing se retire.

M. Vilette, inspecteur des finances, est un vieillard que l'on entend à peine. Il constate des irrégularités dans les chiffres fournis par M. Rochefort et ne connaît rien des tripotages dont on accuse M. Roustan. Il n'y a qu'une dette de 125 millions. A la demande, les engagements du bey sont-ils illimités ? le témoin ne répond pas et s'embrouille dans une série de chiffres incompréhensibles. Interrogé par le président, M. Vilette dément qu'il ait prévenu M. le général Grévy, dont il est l'ami et le camarade de promotion, des agissements et tripotages de M. Roustan.

M. Rochefort précise. Il n'a pas donné une importance spéciale à la rencontre de M. le général Grévy et de M. Villette. Il demande seulement si le bruit des tripotages n'est pas parvenu jusqu'à M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui appela en toute hâte M. Roustan pour exiger de lui des explications.

M. Vilette n'a pas eu connaissance d'un billet signé par Mustapha-Kasnadar. Le billet, ainsi qu'il a été dit, n'a pas été converti en obligations, tant qu'il a été à Tunis, du moins. Quant aux renseignements qu'il peut fournir sur M. Elias, ils sont mauvais. Il a soustrait des sommes qui étaient destinées à des Français. Le témoin ne sait pas si cet Elias recevait des pots de vin et était l'intermédiaire de M. Roustan.

C'est le tour de M. Oscar de Tunis. Ce témoin parle longuement, le président trouve même qu'il s'étend beaucoup trop dans sa déposition et le prie d'abréger. M. de Tunis a fait savoir au juge d'instruction, avec les pièces à l'appui, il a fait également dans le *Soir* et dans d'autres journaux une campagne contre les affaires tunisiennes. Il a été pris à partie dans le journal la *République française* et il a appris que l'auteur était M. Desfosses, l'ami et le chargé d'affaires de M. Roustan. M. de Tunis voulant parler d'une affaire du pas de Carthage, le président l'invite à passer. Le témoin insiste, toutes ces affaires financières se rattachent à la campagne tunisienne. Le témoin attaque personnellement M. Roustan, il le prend à partie. Ce dernier réplique. Le président est obligé de rétablir l'ordre pour empêcher les deux ennemis d'en venir aux injures.

M. le président demande au témoin s'il a dans les mains des preuves de la culpabilité de M. Roustan.

M. de Tunis. — Je n'ai pas de pièces prouvant la culpabilité de M. Roustan. Je ne suis ni procureur général ni chargé de faire une enquête, mais je connais des faits qui, dans ma pensée le rendent coupable. (Mouvement.) Le témoin charge horriblement M. Roustan, qui d'après lui a jeté la France dans une expédition déplorable, dans le seul but de protéger des opérations financières et de faciliter des tripotages. Le témoin dit encore que M. Roustan était un être intéressé, et qu'il avait à ses ordres un instrument, un homme que M. Roustan avait appelé devant lui voleur, le général Elias. Il dit encore qu'il n'a pas de preuve que Mme Elias servait d'intermédiaire, mais il a une lettre de Mme Elias se plaignant que son mari avait détourné une somme de 12,500 francs.

Cette lettre, après une discussion entre le président et Me Gatineau sera lue en plaidoirie.

4e témoin. — M. LE COMTE D'ARLOT DE SANCY, ancien ministre plénipotentiaire, sous-directeur aux affaires étrangères, dit qu'il ne croit pas que M. Roustan ait jamais été intéressé financièrement dans les affaires tunisiennes. Il l'a toujours considéré comme un agent intègre et honnête. Mais, depuis deux ans, il n'a aucun renseignement.

5e témoin. — BARON IMBERT DE SAINT-AMAND, sous-directeur au ministère des affaires étrangères. — Avant la déposition de ce témoin, il est donné lecture par le président d'une lettre de M. Gambetta, président du Conseil, ministre des affaires étrangères, déclarant qu'il autorise pleinement les agents de son ministère à déposer sans se croire retenu par le secret professionnel.

Le témoin ne sait rien des agissements reprochés à M. Roustan. Il le connaît comme un fonctionnaire estimé et honorable.

6e témoin. — M. CAMILLE PELLETAN, député.

Quand les journaux radicaux l'*Intransigeant* et la *Lanterne* ont commencé leur campagne contre M. Roustan, nous avons conservé pendant six mois une attitude réservée sur le point spécial des intrigues financières. Depuis, je suis allé à Tunis et je dois dire, qu'après l'enquête à laquelle je me suis livré sur place, ma conviction est aujourd'hui formée dans le sens de l'article de M. Rochefort. Tout d'abord, il est un fait incontestable, c'est qu'à Tunis l'impression qui m'a frappé, dès l'abord, ainsi que mon ami M. Amédée Le Faure, qui en témoignerait aujourd'hui s'il ne nous avait été ravi, est une impression vraiment défavorable. M. Roustan, à Tunis, vit en dehors de la colonie française ; il est exclusivement entouré de personnages de nationalités diverses, Italiens et Levantins dont la réputation est mauvaise. Et la raison de cet état de choses regrettable est notoire : c'est l'influence favorable et mystérieuse qu'exerce sur M. Roustan le ménage Elias.

Le témoin fait ensuite une biographie humouristique et peu édifiante de M. et Mme Elias Mussali et aussi du sieur Volterra qu'il qualifie spirituellement de sous-Elias.

Arrivant au rôle spécial de M. Roustan, il pose en principe, d'abord, que le système des pots de vins est une institution orientale qui domine toute la hiérarchie gouvernementale à Tunis. La distribution des places, l'organisation des affaires financières, tout dépend à Tunis des pots de vins. Dans l'affaire de l'*Enfida*, il y a eu un pot de vin de 500,000 fr., dont la destination n'est pas déterminée, mais qui paraît être entré, comme beaucoup d'autres, dans la maison Elias, pour prix de l'influence du consul de France, *sienne*, il est de notoriété que l'entourage de M. Roustan était engagé dans les spéculations de Bourse sur la hausse et la baisse de ces titres.

M. Rochefort. — N'est-il pas à la connaissance du témoin que M. Desfossés, auteur avoué des articles publiés dans la *République Française*, en 1875 76 pour procurer la baisse des titres tunisiens était un agent de M. Roustan ? — R. Je n'ai pas fait porter mon enquête à Tunis sur ce point spécial; mais j'ai entendu dire à Paris que ce personnage avait agi, dans cette circonstance, sous l'inspiration de M. Roustan, avec qui il était en relations.

M. Roustan proteste énergiquement contre les fausselés que M. Pelletan a dites, et qu'il a ramassées dans les cafés de Tunis.

M. Pelletan répond qu'il a pris les renseignements aux sources les plus sûres, qu'il a vu aussi bien les amis que les ennemis de M. Roustan. En conséquence, il persiste dans toutes ses affirmations, et les formule encore d'une manière plus précise

M. Rochefort demande si le témoin ne sait pas que M. Roustan a employé son influence pour obtenir que le Palais de Kereddine, qui était dans de très bonnes conditions pour l'établissement d'une ambulance pour nos soldats, ne fut pas employé à cet usage, parce qu'il était alors habité par Mme Elias ? — M. Pelletan confirme le fait d'une démarche faite dans ce sens par Mme Elias avec la recommandation du consul de France.

Après ce témoignage, qui a duré près d'une heure et demie et a laissé une profonde impression, les autres dépositions ont perdu de leur intérêt, au point de vue du moins, de la moralité générale de l'affaire.

7e témoin. — M. LOUVET, commerçant, dépose sur un fait particulier. Il était directeur d'un journal financier, l'*Europe*, lorsqu'il reçut, à Londres, en 1875-1876, la visite d'un secrétaire du bey, qui le pria d'intervenir pour défendre le crédit du gouvernement tunisien, violemment attaqué alors dans la *République française*, d'accord avec le ministre de France à Tunis, M. Roustan.

8e témoin, M. EDMOND VEIL PICARD, banquier. — Je reconnais qu'ayant appris l'existence entre les mains d'un rédacteur du *Moshatel* d'un dossier de pièces compromettant, dont la publication pourrait troubler les relations avec un pays ami et voisin de la France, je m'en suis rendu acquéreur, mais la nature des pièces qui y sont contenues est telle, que je ne puis savoir s'il m'est permis de les livrer. J'offre donc de le remettre à deux arbitres qui devront être des hommes politiques et seront choisis l'un par moi, l'autre par la partie défenderesse.

Me Léry adhère, au nom de M. Roustan, à cet arrangement, mais demande, à cet effet, le renvoi à une autre session.

M. le procureur général déclare s'opposer à cet ajournement, et dit que d'ici à demain l'accord peut s'établir entre les parties et que le dossier ayant été depouillé pourra, dès lors, être utilement soumis à la justice.

Toutes les parties se rallient à cette combinaison.

9e témoin. M. DESFOSSÉS, ancien avocat du barreau de Paris, reconnaît être l'auteur des articles publiés dans la *République française* de 1874 à 1876 pour attaquer le Crédit tunisien; mais c'est en dehors de M. Roustan, qu'il ne connaissait pas, puisqu'il ne l'a vu pour la première fois qu'en 1887. — Jamais non plus il n'a été l'intermédiaire de M. Roustan dans aucune affaire financière.

M. Rochefort dit que ces affirmations sont démenties par une lettre qui est au dossier de M. Veil-Picard, laquelle sera produite.

10e témoin.— M. ARTHUR VEIL-PICARD, banquier, est le frère du témoin précédemment entendu : Il n'a pas été notifié ; la défense renonce à le faire déposer.

11e témoin. — M. EDOUARD LEBLANC, inspecteur général des finances, ancien commissaire à Tunis.

(M. le président donne à ce moment encore lecture d'une lettre du ministre des finances relevant le témoin des obligations du secret professionnel.

Le témoin, sur interpellation, déclare qu'il ne peut pas affirmer que M. Roustan ait journellement et directement été mêlée à des intrigues financières, mais il peut dire qu'il a eu le tort de solidariser son existence avec celles de personnes d'une immoralité notoire et d'une probité douteuse, de telle sorte que tous les réclamants qui voulaient obtenir quelque satisfaction étaient obligé de s'adresser aux personnes dont il s'agit.

M. Rochefort. — Quelles sont ces personnes ? — R. Le général Elias et madame Elias.

Me Gatineau. —Que sait le témoin de l'affaire de M. Traversian, frère de Mme Elias ? — R. M. Traversian est un négociant de Tunis qui a été poursuivi en Italie par un prétendu créancier du gouverneur tunisien. Condamné à la prison à Gênes, des démarches ont été faites au Bardo pour que le gouvernement tunisien payât la dette, et l'on a pensé, en raison des rapports de M. Roustan avec la famille Elias, que l'auteur de ces démarches était le consul de France.

M. Rochefort. — Le témoin connaît-il quelque chose de l'affaire du sieur Redon, qui aurait été indignement persécuté par M. Roustan, à l'instigation de l'un des employés du consulat qui avait des relations coupables avec la femme de cet individu ? — R. Il a, en effet, été question d'une affaire de cette nature, peu après l'arrivée de M. Roustan comme consul de France, mais je ne sais rien personnellement de ce fait.

M. Roustan déclare qu'il a condamné le sieur Redon, sans savoir que son secrétaire fût mêlé à l'affaire par un intérêt quelconque.

12e témoin, M. FLERY-HÉRARD, banquier, n'ayant pas été notifié, n'est entendu, après l'acquiescement des parties, en vertu du pouvoir discrétionnaire, qu'à titre de simple renseignement.

M. Rochefort demande si le témoin n'a pas avancé à M. Roustan une somme de 60,000 francs pour payer une dette de jeu. — R. Non : je n'ai jamais connu de dettes à M. Roustan et j'ai été simplement en rapports d'affaires avec lui, pour lui payer les sommes qui lui étaient dues par le ministère.

Les prévenus déclarent renoncer à l'audition des témoins qui restent à entendre sur un ordre de faits particuliers, sauf M. de Bojano qui est cité pour demain seulement.

M. le président donne lecture de la déposition faite sur commission rogatoire par Taïeb-Bey, frère du bey de Tunis. Il résulte de cette pièce que celui-ci refuse de donner régulièrement son témoignage, autrement que devant une commission solennelle, constituée, soit à Tunis, soit en France. — Autre commission rogatoire au consul de Malte pour entendre M. Lacoste, avocat consultant, qui déclare formellement que M. Roustan a été mêlé aux opérations financières de ces dernières années à Tunis et qu'il divulguerait ces faits, ultérieurement par la publication des pièces qu'il détient.

Entre parenthèses, M. le président dit que ce témoin semble ne pas s'appeler Lacoste, mais Verdun, né dans l'arrondissement de Bordeaux, et plusieurs fois condamné pour vol, escroquerie et déclaré en faillite.

Enfin, une dernière déposition, reçue par le consul de Roumanie, et faite par M. Queillé, inspecteur général des finances, délégué en Roumanie. Il déclare qu'alors qu'il était vice-président de la commission internationale à Tunis, il a connu M. Roustan comme consul.

Il ne peut rien dire de précis sur sa moralité financière. Il l'a peu fréquenté à cause de son entourage, notamment du ménage Elias, dont la réputation était déplorable.

Témoins de l'accusation

M. BARTHÉLÉMY SAINT-HILAIRE (Jules), né en 1805, sénateur membre de l'Institut, demeurant à Passy.

M. le procureur général demande à l'ancien ministre des affaires étrangères quel rôle a joué M. Roustan dans les derniers événements de Tunis. — R. M. Roustan a été personnellement étranger aux causes de la guerre, lesquelles remontent infiniment plus loin que M. Roustan et proviennent directement des exigences de notre colonie africaine.

Quant à la manière dont M. Roustan a rempli ses fonctions, je déclare qu'il est un agent digne d'éloges, et que le zèle, la docilité et l'intelligence, avec lesquels il a exécuté les instructions du gouvernement, ont toujours été remarques favorablement par moi.

— J'ai confiance qu'au milieu d'une population, dont la probité et la moralité sont douteuses, il a conservé sa probité intacte et à l'abri de tout soupçon, et je suis heureux de lui rendre hautement ce témoignage d'estime, pour le défendre contre les calomnies dont il est l'objet.

M. le procureur général demande s'il est vrai que, sur le rapport de l'inspecteur des finances, M. Barthélemy Saint-Hilaire a dû mander à Paris M. Roustan pour lui demander des explications sur sa conduite et ses agissements ? — R. Non. Je n'ai jamais reçu de plaintes de cette nature et je n'ai pas fait venir M. Roustan pour lui demander des renseignements sur l'état de la Tunisie.

D. Avez-vous souvenir d'avoir donné à M. de Billing une mission dans le but de neutraliser certaine influence de M. Roustan. — R. Jamais je n'ai donné aucune mission à M. de Billing. Celui-ci m'a présenté M. d'Hérisson son ami, qui était chargé d'une mission à Utique, et comme il me demandait si je voyais quelque inconvénient à ce qu'il accompagnât son ami en Tunisie, je lui ai répondu que non ; mais je ne lui ai donné aucune mission. C'est donc à tort qu'il s'est présenté au Bardo comme chargé de conclure un traité. Aussitôt que je l'ai su, je lui ai télégraphié de revenir immédiatement en France.

Le président — Avez-vous été mêlée à l'acquisition d'un dossier Bokhos ? — R. Non, ni moi, ni le gouvernement n'avons été mêlé à cette affaire. On est venu me parler un soir de l'existence de certains papiers qui pouvaient révéler les noms des rédacteurs et les moyens d'action du journal ennemi de la France, le *Moskatel*, mais j'ai repoussé toute proposition relative à un pareil trafic : si quelqu'un a conclu cette acquisition, c'est en dehors de moi.

L'audience est renvoyée à demain, onze heures un quart.

Paris, 14 décembre, 2 h. 50 soir.

Au commencement de l'audience, le président déclare qu'il sera impossible de donner communication du dossier Bokhos.

On procède à l'audition des témoins.

M. Waddington considère comme fausses et calomnieuses les accusations portées contre M. Roustan.

Paris, 14 décembre, 3 h. 28 soir.

M. de Lesseps déclare qu'il n'a que d'excellents renseignements à donner sur M. Roustan, c'est un des hommes les plus honnêtes qu'il connaisse.

M. Herbette atteste que la conduite de M. Roustan est irréprochable.

M. Coutouly dit que l'honorabilité de M. Roustan est absolue. M. de Sancy dépose dans le même sens. M. le baron de Billing revient à l'audience d'aujourd'hui, pour entretenir le tribunal d'une mission dont il aurait été chargé par M. Barthélemy-Saint-Hilaire ; il affirme que celui-ci lui a donné des instructions précises, afin qu'il prenne soin d'adresser au ministre des affaires étrangères, des lettres sur certains points spécifiés entre eux.

M. Roustan a été prévenu par M. de Courcel du voyage que M. de Billing allait faire à Tunis.

M. Barthélemy Saint-Hilaire déclare formellement qu'il n'a donné aucune instruction à M. de Billing. Il dit que celui-ci a été chargé de travaux particuliers, et qu'il a fourni un rapport dont le ministre n'a pas fait usage. Ce rapport concluait à l'expédition en Tunisie.

Une vive altercation s'élève entre MM. Roustan, et de Billing.

M. Desfossés donne également un démenti formel à une assertion de M. de Billing.

FAITS DIVERS

— Les récompenses suivantes seront décernées à l'occasion de l'exposition d'électricité : 4 croix de commandeur, 8 croix d'officier, 30 croix de chevalier.

— Hier, la poudrière située côté d'Alzan, près de Vigan, a sauté, ensevelissant trois ouvriers occupés aux travaux du chemin de fer l'un d'eux a été retiré mort des décombres, les deux autres sont grièvement blessés.

— La police a mis la main sur interessant auxiliaire pour retrouver le cadavre du comte de Crawford : il s'agit d'un chien de Preston, dans le Lancashire, qui lui a déjà rendu, il y cinq ans, un service signalé dans des circonstances remarquables. C'était au mois de mars 1876 ; William Fish, un barbier de Blackburn, avait assassiné une fille de 7 ans et l'avait découpée en de nombreux morceaux qu'il avait enterrés en divers endroits. Or, c'est cet intéressant animal, lequel possède parait-il, un flair extraordinaire, qui a trouvé ces fragments humains dans le sol. Ce chien a été amené jeudi à Dunech où on devait le conduire le lendemain dans le caveau et le familiariser avec les odeurs cadavériques et balsamiques dont peuvent être imprégnés les planches du cercueil et autres objets qui s'y trouvent. Il accompagnera ensuite les nombreux agents qui en ce moment fouillent le sol du bois voisin du château.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Nominations officielles

Paris, 13 décembre.

M. Palain, est nommé directeur du cabinet et du personnel des fonds et de la comptabilité du ministère des affaires étrangères.

Nominations dans la Magistrature

Paris, 14 décembre

M. Goujet est nommé président de Chambre à la Cour de cassation.

M. de Coutures, président de Chambre à la cour de Paris, et M. Périvier, premier président à la Cour de Besançon, sont nommés conseillers à la Cour de cassation.

Arrivée de M. Tirman à Alger

Alger, 12 décembre.

M. Tirman est arrivé. Il a débarqué à huit heures et demie, au bruit des salves d'artillerie.

Au débarcadère, M. Martin, secrétaire général, a présenté au nouveau gouverneur les autorités civiles et militaires.

Le gouverneur a répondu en disant qu'il étudiera avec dévouement la question algérienne, s'efforcera toujours de donner à la direction des affaires une impulsion démocratique, et fera tout ce qu'il dépendra de lui pour le bien de la colonie.

Le cortège s'est dirigé ensuite vers le palais du gouverneur, où un déjeuner intime a eu lieu.

Dans la voiture du gouverneur avaient pris place le général Loysel, commandant la division ; M. Martin, secrétaire général du gouvernement ; M. Guillemin, maire; le général Bardin, commandant des troupes.

Retour de Mustapha à Tunis

Tunis, 13 décembre

Mustapha a débarqué ce matin.

Il est allé immédiatement à Kasar-Saïd.

Le bey l'a reçu en versant des larmes de joie.

La catastrophe de Vienne

Vienne, 13 décembre.

La commission a visité, dans la matinée d'aujourd'hui ; le sous-sol du Ring-Théâtre ; qu'elle a trouvé en parfait état.

L'orchestre et la partie centrale de l'emplacement des fauteuils d'orchestre sont effondrés.

On n'a pas trouvé de cadavres dans le sous-sol.

Jusqu'à ce matin, à 11 heures, on a rayé 50 personnes de la liste de celles qui étaient désignées comme ayant disparu ; mais on a constaté, d'un autre côté, qu'un certain nombre de personnes qui ont réellement disparu et qui étaient allées au théâtre, n'avaient pas encore été inscrites sur la liste en question.

Le successeur du général Chanzy

Paris, 13 décembre.

Le gouvernement russe accepte M. de Chaudordy, comme ambassadeur français à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. le général Chanzy.

Adresse des évêques au Pape

Rome, 13 décembre.

Le Pape a reçu, hier, dans la salle des Tapisseries, environ cent évêques venus à Rome pour la canonisation.

L'adresse a été lue par le cardinal Schwartzemberg. Il a dit que les évêques sont accourus avec grande joie pour prouver l'union, l'amour, l'obéissance de l'episcopat envers le Pape.

Il a fait ensuite l'éloge des saints canonisés et a regretté que de tristes circonstances aient privé la solennité de toute la splendeur d'autres temps plus heureux. Il a ajouté que les nouveaux saints prieront pour l'Eglise opprimée, que Dieu consolera dans son affection.

Dieu console déjà son Eglise en lui donnant pour pilote un Pape si supérieur par les qualités de son esprit et de son cœur.

Le cardinal, en terminant, a exprimé son espoir que Dieu exaucera les prières de l'episcopat, qu'il donnera à son Vicaire les forces nécessaires, qu'il écartera les difficultés, calmera les tempêtes, accordera la paix et la liberté à son Eglise, qu'il lui conservera de longues années son Pontife et ramènera tous les enfants de l'Eglise dans son giron.

Le Saint-Père a répondu que la consolation qu'il avait éprouvée en procédant à la canonisation, avec les évêques, était augmentée, comblée aujourd'hui par le concours si nombreux des évêques, par les sentiments qu'ils expriment.

Leur foi, leur piété envers le Vicaire de Jésus-Christ leur ont inspiré l'heureuse pensée de lui renouveler l'expression de leur attachement avant de rentrer dans leurs diocèses. Rien n'est plus agréable au Saint-Père, plus désirable que de voir les évêques de chaque Eglise s'unir au Souverain-Pontife, sentir et vouloir comme lui, partager avec empressement ses joies et ses tristesses.

Cette union de sentiments est une admirable image de l'unité divine de l'Eglise, unité qui constitue sa force et qui triomphe de ses ennemis.

La Pape rend donc grâce à Dieu et demande que les chrétiens soient partout, toujours unis Cette concorde est plus que jamais nécessaire entre le Pape et les évêques, puisque surgissent d'innombrables difficultés et de véhémentes douleurs.

Dieu et l'Eglise sont attaqués plus audacieusement que jamais, et plus que jamais est ardente la guerre contre le Siége apostolique.

Il est intolérable que soit impunément attaquée la seule autorité qui donnerait au monde un espoir certain de salut.

L'Eglise seule, par la vertu de sa doctrine et de ses lois, peut dompter les passions. C'est une folie et une témérité que de combattre le Pontificat romain, dont le passé est la pour prouver les bienfaits apportés à l'univers entier.

Avant toutes les autres, la nation italienne devrait comprendre tout ce qu'elle gagnerait par la liberté et le respect des droits du Pontife romain, ce qui ne serait pas un péril, mais une cause de prospérité.

Pour Nous, a ajouté le Pape, proposons-Nous constamment de remplir Nos devoirs, de contribuer au salut commun, même à celui de Nos ennemis, suivant en cela l'exemple du Christ que l'on a maudit, mais qui n'a point maudit

Aimons les hommes plus qu'ils ne Nous détestent. Dans de si tristes temps, les Saints, élevés aux honneurs de l'autel, apporteront à Nos maux un secours très opportun.

Dans cet espoir, et comme gage des faveurs célestes, comme spécial témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons Notre bénédiction apostolique, à vous et aux troupeaux confiés à votre vigilance.

Les Pèlerins français à Rome

Rome, 13 déc., 8 h. soir.

Mardi matin, vers huit heures, les pèlerins français ont assisté dans l'aula de la canonisation à la messe qu'a célébrée Sa Sainteté. Le Saint-Père a assisté à la messe d'actions de grâces, qui est dite par l'un de ses chapelains secrets.

Après la messe, Sa Sainteté a admis tous les pèlerins au baisement du pied.

Les évêques libres dans l'Etat libre.

Paris, 13 décembre, 9 h. soir.

Le ministre des cultes a écrit à tous les évêques et archevêques, qui se sont rendus à Rome, pour leur rappeler les dispositions du concordat, qui exigent l'autorisation préalable du gouvernement pour qu'ils puissent abandonner leurs dioceses.

« Le gouvernement est résolu à sévir par les voies de droit qui lui sont ouvertes contre les prélats qui refuseraient d'obéir aux prescriptions concordataires. »

L'incorporation de Hambourg

Berlin, 12 décembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait allusion aux renseignements qui ont été publiés par des journaux de Berlin, à l'occasion des faits qui se sont produits au sein de la commission chargée d'examiner le projet relatif à Hambourg.

D'après ces renseignements, le ministre des finances serait sur le point de donner sa démission. Le journal officieux déclare que ces informations reposent sur des conjectures, qui sont aussi peu fondées que celles qui ont été faites précédemment sur le même sujet.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ajoute que les déclarations pleines de franchise, que le ministre des finances a formulées touchant le droit que les puissances étrangères pourraient avoir de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Allemagne, ont été, au contraire, approuvées dans tous les cercles officiels de Berlin.

Le naufrage du « Jeune Auguste »

St-Malo, 14 décembre

Le *Jeune Auguste*, bateau de pêche, en rentrant au port a sombré.

Sur les six hommes qui composaient l'équipage, cinq sont noyés.

Double accident à Londres

Londres, 13 décembre, soir.

Outre un grave accident de chemin de fer, nous avons aujourd'hui à déplorer un accident de ballon qui occupe à juste titre l'opinion publique. Deux officiers, le capitaine du génie Templar et le colonel Gardiler, accompagnés d'un membre du Parlement, M. Walter Pawell (député conservateur pour la ville de Malmesbury) avaient fait samedi à Bath une ascension ayant pour but d'observer les limites d'un brouillard qui planait sur la ville. Ils voulaient descendre près d'Exeter, où un courant de vent les avait portés ; mais un second courant les ramena sur Bridport, où ils essayèrent d'atterrir le vaisseau aérien. En touchant le sol, la nacelle jeta à terre deux des aéronautes, le capitaine Templar et le colonel Gordiner, qui se cassa la jambe dans sa chute.

En vain l'un et l'autre essayèrent-ils de retenir les cordages : ils eurent les mains ensanglantées, mais le ballon repartit rapidement vers la mer, monta, puis redescendit graduellement ou parut redescendre à une distance d'environ 2 milles. M. Powell était resté dans la nacelle. Le capitaine Templar se rendit à Weymouth et obtint qu'un steamer le *Commodore* allât explorer la côte. Trois expéditions successives sont restées sont résultat. Une flotille de barques de pêche est partie